

MAIRIE DE VERSONNEX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du 13 JANVIER 2020 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J. DUBOUT - E. MARTIN - P. HEIDELBERGER - C. CAMPO- (Adjoints) - C. LATHOUD - A. LECLERE - N.BLOUQUY - E. HEDRICH - G. SCHWINTE - B. BOULAGNON - R.MERLEAU - R. PERRET – D. ROTH - D. DEVIS COURT

**ABSENTS EXCUSES** : JM. TIEFFENBACH (procuration à J.DUBOUT) - F. PERRET (procuration à R.PERRET) - S. FILOCHE

**ABSENTS** : P. CURCIO - JM. JOANNES

**1 - Nomination du secrétaire de séance**

A. LECLERE est nommée secrétaire de séance

**2 - Approbation du procès-verbal du 04 novembre 2019**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**3 – Avenant n°1 à la convention financière IRVE pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'État a sollicité la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour déployer une vingtaine de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Pays de Gex. Suite à une enquête des communes, près de 20 bornes seront déployées sur le territoire, dont 3 sur des sites communautaires.

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex est bénéficiaire des subventions de la convention TEPCV et du Contrat Ambition Région (CAR). Elle coordonne la mise en œuvre des bornes au niveau du territoire.

La société SPIE City Networks est titulaire de l'accord-cadre relatif à la fourniture, la maintenance, la monétique et la supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Lors de la conférence des maires du 7 septembre 2017, il a été décidé que la compétence « installation de recharge pour véhicules électriques » reste communale. Ainsi, le contrat de maintenance, monétique et supervision sera signé entre chaque commune et le prestataire fournisseur des bornes : la société SPIE City Networks.

Dans le cadre de la définition des conditions générales d'utilisation du service, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex rédige pour l'ensemble des communes les conditions générales d'utilisation du service et les communes délèguent à la Communauté d'agglomération la signature des conditions générales d'utilisation du service.

A la question sur la date de mise en service de cette installation, le maire répond que ENEDIS a déplacé le coffret, que la société SPIE doit ensuite brancher la borne, mais qu'il n'a pas de date précise pour la finalité du projet.

Le maire projette au conseil, à titre informatif, le tableau des tarifs qu'il a trouvé sur le réseau Savoie Haute-Savoie (voir document joint).

D.DEVIS COURT se demande pourquoi ne pas appliquer, comme la commune de Divonne, la gratuité et le libre accès de ce service gratuitement. Le maire répond que ce n'était pas ce que Versonnex avait prévu à la base et que de toutes façons, ce service n'est pas destiné à recueillir de gros gains pour la commune.

**Délibération : Vote oui à l'unanimité.**

**4 – Proposition de rachat des travaux d'adduction d'eau et de la serre du GAEC « Le Champ Libre »**

Le maire informe le conseil que le GAEC « Le Champ Libre » a fait part à la commune des dépenses suivantes qui ont été à sa charge :

- Travaux d'adduction d'eau et branchement d'eau potable, réalisés par le GAEC en juillet 2016 pour un montant de 2 027.67 €
- Achat en novembre 2016 d'un tunnel-serre de 7.80 m X 20, pour un montant de 4 867.96 € HT.

*Suite à la cessation de son activité, le GAEC propose à la commune le rachat des travaux et de la serre, aux montants suivants :*

- *Travaux d'adduction pour un montant de 1000 € HT*
- *Tunnel-serre pour un montant de 1500 € HT*

Le maire précise qu'il n'est pas entré en matière concernant la serre couverte car le GAEC va tenter de la vendre avant l'installation de l'activité aquaponie.

Concernant la voiture dont les vitres sont maintenant cassées, le garde champêtre a entamé une procédure d'enlèvement par Epave-Service. La même procédure sera engagée pour les Algeco qui traînent toujours aux abords de l'ancien atelier communal et sur le terrain proche du stade, si le GAEC n'agit pas rapidement.

**Délibération : vote oui à l'unanimité pour le rachat des travaux d'adduction d'eau et du tunnel serre.**

## **5 – Gratuité des salles communales pour les listes de candidats aux élections municipales et conseil d'agglomération**

Le maire propose au conseil de délibérer sur la gratuité des salles communales (à l'exception de la salle du conseil), aux listes de candidats aux prochaines élections municipales et conseil d'agglomération, dans la limite de la disponibilité des lieux.

Cette disposition s'appliquerait aux listes de Versonnex et des autres communes en cas de besoin.

**Délibération : vote oui à l'unanimité.**

## **6 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Quelques certificats administratifs pour factures à régler avant le vote du budget.

## **7 - Informations communautaires**

**PLUIH** : le maire informe le conseil que mercredi 15 janvier, les représentants de l'Agglomération en charge du PLUIH rendront compte des modifications apportées au règlement suite à la consultation publique.

## **8 - Commissions communales**

### **A) Commission Finances**

La commission finances aura lieu début février pour travailler sur le BP 2020 qui devrait pouvoir se voter début mars. Le maire précise qu'une somme de 600 000 € environ, sera à inscrire au budget d'investissement pour des travaux de voirie, notamment sur la route de Collex Bossy.

### **B) CCAS (E. MARTIN)**

- Le repas de Noël a, comme chaque année, eu beaucoup de succès.
- Suite à l'incendie qui a ravagé 3 maisons sur la commune, un énorme élan de solidarité a été constaté, et de nombreux administrés de Versonnex ou des autres communes voisines, ont apporté vêtements, matériel de première nécessité, de soins ou de toilettes, produits divers, jouets. Tout a été entreposé sur la mezzanine de la mairie et les personnes dans le besoin ont pu régulièrement venir prendre ce dont ils avaient besoin. Par ailleurs, nous avons recueilli à ce jour 9980 € de dons en espèces ou chèques. Cette somme sera répartie en fonction de la composition des familles sinistrées et versée par mandat administratif, contrôlé par la Trésorerie de Gex. E. MARTIN souligne que toutes les familles ont été rapidement relogées, grâce notamment à la célérité de la Semcoda qui a été très réactive pour attribuer des logements. Nous les en remercions vivement. Le maire ajoute que le matériel restant en mairie, sera récupéré par les Restos du Cœur. L'association Emmaüs d'Annemasse, quant à elle viendra aussi récupérer des vêtements, en même temps que les fauteuils abîmés ou non utilisables, de la salle Pierre Jaques, les bureaux de l'école qui ont été changés et entreposés au CTS.

### **C) Commission Scolaire (C. CAMPO et A. LECLERE)**

- La fin d'année a été bien chargée pour l'équipe d'animation. Un travail autour de l'administratif a été fait pour améliorer les procédures. Une formation sur le logiciel utilisé a été dispensée afin que toutes les personnes concernées par ce service, puisse s'en servir correctement.
- L'emploi du temps des équipes a été étudié et le constat a été fait que celui est extrêmement serré, laissant peu de marge de manœuvre en cas d'absence d'un agent.
- Le versement de la participation CAF pour le périscolaire a été acté, enfin. Déjà les sommes de 16000 € pour le périscolaire et 11000 € pour l'extrascolaire ont été notifiées. Merci à Marie-Eve et Virginie pour le travail fourni afin de rendre les dossiers à temps.
- Les TAP sont coûteux pour la collectivité, tant dans l'organisation que dans le temps passé pour la répartition et le suivi des activités, mais restent un moment vraiment riche et apprécié des enfants et des parents. Il manque toujours deux intervenants pour les activités.
- Le recrutement d'un nouveau directeur et d'un animateur est en cours. À ce jour, nous avons reçu plusieurs candidatures pour la direction, aucune pour le poste d'animateur. Les entretiens pour le

directeur sont planifiés pour le 15 et le 22 janvier, l'idéal étant que le nouvel agent puisse travailler quelques jours avec la directrice actuelle, avant son départ.

- B. BOULAGNON revient sur l'idée évoquée lors de la dernière commission personnel à savoir, faire appel à un prestataire extérieur sous délégation de service public (DSP). A. LECLERE répond que la volonté de la commune était de gérer son propre personnel et que philosophiquement, faire appel à un prestataire extérieur, changerait la donne. Par ailleurs, la première expérience faite avec un prestataire extérieur, n'avait pas été concluante. Le maire ajoute qu'il faudra se poser la question sur le prochain mandat.
- Rappel est fait de l'après-midi jeux de société, organisée par CMJ le 26 janvier. Une newsletter sera envoyée.

*D) Commission Personnel (B. BOULAGNON en l'absence de F. PERRET)*

- Il a été évoqué la possibilité de prévoir des bons cadeaux pour le personnel communal, à hauteur de 5% sur le plafond de la sécurité sociale, soit 170 € pour un temps complet (montant proratisé en fonction du temps de travail). Il conviendra donc de délibérer au prochain conseil après calcul approximatif de l'enveloppe budgétaire et détermination des critères d'attribution.
- Il a également été évoqué la possibilité d'attribuer une enveloppe budgétaire pour permettre à chaque chef de service d'organiser une activité ou un repas, avec son équipe. La somme serait prélevée sur le poste « réception » du budget communal. Le maire dit que ce principe sera discuté en commission finances au moment de la préparation du budget et qu'il conviendra d'avoir l'aval du Trésor Public.

*E) Commission Urbanisme (P. HEIDELBERGER)*

- Les réflexions de la commission ont surtout été axées sur le PLUIH. La commission se dit en accord avec la majorité des citoyens qui ont fait des remarques lors de l'enquête publique.
- Une réflexion est en cours sur d'importants projets qui sont présentés et dont certains d'entrent pas dans la volonté de la commune d'aménager le cœur de village.

## **11 – Informations diverses**

- **Dates des prochains conseils municipaux : lundi 10 février et lundi 9 mars 2020 (vote du budget).**
- Rappel est fait aux conseillers de bien penser à se positionner sur les créneaux horaires possibles pour les permanences aux scrutins des 15 et 22 mars 2020.
- Le point sur l'avancement du projet de formation en direction des personnels accueillant du public, par Ni Putes Ni Soumises. Il conviendra de prendre contact avec les communes de Pays de Gex Agglo pour connaître le nombre de personnes intéressées par cette formation (environ 25 personnes pour un total de 3000 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.

Fait à Versonnex le 18 janvier 2020

Le maire,  
Jacques DUBOUT